

## Réponse aux demandes d'association de l'Espagne à la CEE (2 juin 1964)

**Légende:** Par lettre adressée le 2 juin 1964 à Fernando María Castiella, ministre espagnol des Affaires étrangères, Paul-Henri Spaak, président en exercice du Conseil de la Communauté économique européenne (CEE), répond favorablement à la demande du gouvernement espagnol d'entamer des conversations exploratoires afin d'examiner les liens à établir entre l'Espagne et la CEE.

**Source:** Archives historiques du Conseil de l'Union européenne, Bruxelles, Rue de la Loi 175. Fonds CEE et CEEA, CM2. CM2 1970. Dossier concernant l'Accord commercial entre la CEE et l'Espagne, signé 29.06.1970, CM2/1970-852.

**Copyright:** (c) Union européenne, 1995-2013

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/reponse\\_aux\\_demandes\\_d\\_association\\_de\\_l\\_espagne\\_a\\_la\\_cee\\_2\\_juin\\_1964-fr-542c7a3d-e93d-467a-8f16-9a9640afeffb.html](http://www.cvce.eu/obj/reponse_aux_demandes_d_association_de_l_espagne_a_la_cee_2_juin_1964-fr-542c7a3d-e93d-467a-8f16-9a9640afeffb.html)

**Date de dernière mise à jour:** 20/02/2014

## Réponse aux demandes d'association de l'Espagne à la Communauté économique européenne (2 juin 1964)

Bruxelles, le 2. 6. 64

Monsieur le Ministre,

Le Conseil de Ministres a examiné les lettres que vous avez adressées à son Président le 9 février 1962 et le 14 février 1964 concernant les liens à établir entre l'Espagne et la Communauté Economique Européenne.

Le Conseil, conformément à sa politique constante, est prêt à autoriser la Commission à entamer avec le Gouvernement espagnol des conversations dont l'objet serait d'examiner les problèmes économiques pose à l'Espagne le développement de la C.E.E. et de rechercher les solutions appropriées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

P.H. SPAAK

A Son Excellence Monsieur CASTIELLA  
Ministre des Affaires Etrangères

M A D R I D